



Les tarifs de l'Office Notarial

I. LE TARIF REGLEMENTE

Les tarifs applicables à l'activité notariale sont définis par la loi et encadrés par le Code de commerce, aux articles L.444-1 à L.444-4, R.444-1 à R.444-3, R.444-8 à R.444-12 et A.444-53 à A.444-186, ainsi que par leurs annexes.

Ces dispositions fixent la rémunération du notaire selon deux régimes distincts :

1. le tarif réglementé, applicable aux actes authentiques et prestations soumises à barème légal ;
2. les honoraires libres, applicables aux prestations non tarifées ou accessoires.

Les tarifs réglementés sont d'ordre public et identiques pour tous les offices notariaux en France.

Précision étant ici faite que l'ajout de clause particulière peut majorer les frais d'un acte (constitution de servitude, absence de paiement comptant du prix, délégation, séquestre...).

II. LES HONORAIRES LIBRES

Certaines prestations ne relèvent pas du tarif réglementé.

Dans ces cas, la rémunération du notaire prend la forme d'un honoraire libre, librement convenu avec le client.

Vous trouverez ci-dessous une liste non-exhaustive des tarifs hors taxe, des principaux honoraires.

• ACTES RELATIFS AU DROIT IMMOBILIER

Rédaction d'un avant-contrat: promesse unilatérale de vente authentique : 330 € H.T d'honoraire de rédaction + 125 € de droits d'enregistrement.

Rédaction de procuration sous signature privée sans certification électronique : 50 € H.T par procuration.

Rédaction de procuration sous signature privée avec processus de certification de signature électronique sécurisée : 70 € H.T par procuration.

Légalisation de signature d'une procuration : Inclus dans la cadre d'un dossier en cours à l'Office. 30 € H.T, le cas échéant.

Demande de renseignements d'urbanisme auprès d'un prestataire (Cabinet d'urbanisme...). Sur devis.

Rédaction d'avenant, d'acte de prorogation, ou de substitution sous signature privée : 100 € H.T

Rédaction d'un modèle sous signature privée de procès-verbal de délibération d'assemblée générale de société pour autoriser la signature de la vente, de l'achat, et/ou d'un emprunt : 250 € H.T

Accomplissement de démarches afin de traiter des difficultés apparues au cours d'un dossier : Sur devis, au cas d'espèce

Audit de dossier ou relecture d'un projet d'acte : 330 € H.T

Négociation - Transaction - Rédaction d'un protocole d'accord entre partie, mise en relation, estimation : Sur devis, au cas d'espèce.

Consultation courante, sans compte-rendu écrit : Consultation de prise d'information incluse pour les

clients amenés à régulariser un acte en l'Office sous la forme d'un avoir de taxe 230 € H.T par heure, hors débours.

Consultation complexe :

Consultation de prise d'information incluse pour les clients amenés à régulariser un acte en l'Office sous la forme d'un avoir de taxe.

Sur devis, au cas d'espèce.

Sur option, en sus, production d'un compte-rendu.

• ACTES RELATIFS AU DROIT DE LA FAMILLE ET DU PATRIMOINE

Dépôt de convention par acte d'avocat : 70€ H.T

Convention de quasi-usufruit : 700 € H.T

Démarches auprès de l'assureur en vue du déblocage de capitaux d'assurance- vie, par contrat débloqué : 250 € H.T par contrat débloqué.

Vente d'actifs mobiliers : 180 € H.T par ordre (ex : actions de société, détenues par le défunt, sur un portefeuille-titre)

Paiement des factures pour le compte de la succession : 2 factures offertes puis 70€ H.T par facture.

Encaissement des loyers pour le compte de la succession : 3 % H.T des loyers.

Renonciation à succession : 700 € H.T

Rédaction de procuration sous signature privée sans certification électronique : 50 € H.T par procuration.

Rédaction de procuration sous signature privée avec processus de certification de signature électronique sécurisée : 70€ H.T par procuration.

Légalisation de signature d'une procuration : Inclus dans la cadre d'un dossier en cours à l'office. 30 € H.T le cas échéant.

Accomplissement de démarches afin de traiter des difficultés apparues au cours d'un dossier : Sur devis, au cas d'espèce.

Consultation courante sans compte rendu écrit : Consultation de prise d'information incluse pour les clients amenés à régulariser un acte en l'Office sous la forme d'un avoir de taxe. 230 € H.T par heure, hors débours.

Consultation complexe : Consultation de prise d'information incluse pour les clients amenés à régulariser un acte en l'Office sous la forme d'un avoir de taxe. Sur devis, au cas d'espèce. Sur option, en sus, production d'un compte-rendu.

Family Office & Accompagnement spécifique: Consultation de prise d'information incluse pour les clients amenés à régulariser un acte en l'Office sous la forme d'un avoir de taxe. Sur devis, au cas d'espèce. Sur option, en sus, production d'un compte-rendu.

• ACTES RELATIFS AU DROIT DES SOCIETES

Constitution de société : 1.700 € HT

Bail commercial : Un mois de loyer HT avec un minimum de 2.000 € HT

Cession de fond de commerce : 2% du prix de cession HT avec un minimum de 3.500 € HT

• AUTRES PRESTATIONS

Sur devis, au cas d'espèce.

III. MISE À JOUR DES TARIFS

Les tarifs réglementés sont susceptibles d'être révisés par décret.

Les honoraires libres peuvent être ajustés en fonction de l'évolution des charges, de la complexité du dossier, des coûts externes ou des usages professionnels.

Le CLIENT sera informé de toute modification avant toute facturation.

*Les honoraires sont exprimés hors taxes et sont soumis à la TVA au taux en vigueur (20%).

*Les honoraires indiquées s'entendent hors débours, frais administratifs et taxes éventuelles.

Office Notarial de Maître Cindy SADELLI EI 140 chemin de Moularès
34070 MONTPELLIER I Tél. : 04.67.73.11.62 I Email :
cindysadelli@notaires.fr I Site : www.etude-sadelli.notaires.fr I SIRET
90790703400025 I TVA FR11907907034